



Vos tarifs au quotidien

Professionnels et Associations

Principales conditions tarifaires applicables aux professionnels

En vigueur au **1^{er} janvier 2026**

Prix nets en euros, sauf mention spécifique HT
pour les services soumis à TVA de plein droit

Pour les opérations à
titre privé, consultez
le dépliant sur les
principales conditions
de banque applicables
aux particuliers.



SOMMAIRE

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	3
	Banque à distance	4
	Vos moyens et opérations de paiement	4
	Offres groupées de services	8
	Irrégularités et incidents	9
	Crédits	10
	Épargne et placements	11
	Opérations internationales	12
	Assurances et prévoyance	13
	Succession	13
	Dates de valeur	14
	En cas de perte ou de vol de votre carte bancaire	14
	En cas de perte ou de vol de votre chéquier	15
	Résoudre un litige	15

Le présent tarif applicable au 01/01/2026 peut être modifié à tout moment après préavis, il n'est pas limitatif. Ces prix sont nets de taxes sauf mention spécifique HT pour les services soumis à la TVA de plein droit. Ce document vous indique les prix des principaux services que nous vous proposons. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions dans nos agences. Pour tout renseignement complémentaire, pour vous aider à trouver la bonne réponse à vos attentes, nos Conseillers sont à votre disposition dans nos points de vente.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture / Clôture de compte	GRATUIT
Service d'aide au changement de domiciliation à l'ouverture du compte	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte)	GRATUIT
Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier.	

Relevés de compte

Relevé de compte mensuel papier	GRATUIT
Relevé de compte papier au-delà d'un par mois	1,80 € / relevé (par quinzaine, décadaire, journalier)
Option une enveloppe par compte	10,80 € / trimestre
E-relevé	GRATUIT
Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.	

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	16,50 € / mois
Frais de tenue de compte en devises (frais par compte en devises étrangères)	21,00 € / mois
Frais de tenue de compte SCI non professionnelles	4,00 € / mois
(comprenant l'accès gratuit à Crédit Agricole en ligne : CAEL VISION PRO PLUS)	
Frais de tenue de compte Associations	4,00€ / mois
(Offre "Associations" comprenant également l'accès gratuit à Crédit Agricole en Ligne : CAEL VISION PLUS PRO, l'accès gratuit à l'offre "Essentiel" de Yapla (plateforme des associations), le dépôt gratuit de chèques)	
Frais de gestion de compte inactif (article L312-19 du Code Monétaire et Financier)....	Maxi 30,00 € ⁽¹⁾ / an

Gestion du compte

Commission du plus fort découvert	GRATUIT
Commission de mouvement	0,120 % avec un mini de 7,80 € par mois



Bon à savoir !

Les frais de tenue de compte et la commission de mouvement sont inclus dans notre offre groupée : Le Compte à Composer Pro. Parlez-en à votre conseiller.

[Voir conditions page 8](#)

Service en agence

Frais de recherche et de réédition de document ⁽²⁾	12,75 € HT/ recherche jusque 10 documents puis 9,00€ HT au-delà
Frais pour attestation pour arrêté comptable /commissaire aux comptes	120,00 € HT
Fabrication de lettres chèques	sur devis
Frais initiaux de recherche d'adresse en cas de Pli Non Distribuable par la Poste	21,00 €
Puis frais annuels en cas d'adresse non mise à jour par le client	23,00 €
Frais de relance pour obtention de documents administratifs et réglementaires personne morale	20,00 € / relance
Frais de relance pour obtention de documents comptables et fiscaux	70,00 €
Dépôt pièces et billets	3,80 € / Pochette / Compte (franchise mensuelle de 10 pochettes)
Ecart de comptage sur remise de pochette	9,30 € / pochette
Commande de monnaie	5,00 € / opération

Coffres

Frais de location de coffre-fort : petit / moyen / grand 80,00€ / 105,00€ / 144,17 € HT/an

Effraction suite à la perte des clefs ou saisie judiciaire Coût réel des frais engagés

(1) dans la limite du solde créditeur.

(2) Pour des recherches plus complexes, consultez votre conseiller (sur devis).



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS etc)
(Tarifs hors coûts du fournisseur d'accès internet)

Service d'alerte SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte

Alerte mise à disposition des moyens de paiement octroyés 0,40 € / alerte

Alerte solde du compte Information journalière 0,40 € / envoi

Gestion du compte à distance par internet

Crédit Agricole en Ligne (CAEL) : accessible depuis le site internet <https://www.credit-agricole.fr/ca-norddefrance/professionnel/accéder-a-mes-comptes.html>

CAEL VISION (consultation seule) GRATUIT

CAEL VISION PRO PLUS (avec virements externes au périmètre professionnel, consultation des effets) 9,30 € / mois

Option CAEL VISION PRO (CAEL VISION PLUS avec gestion des effets et ordres boursiers) GRATUIT

Certificats électroniques

Certificat signature performance 23,70 € HT / an

Ma Signature EDI (certificat en mobilité)⁽³⁾ 49,40 € HT / an

Certificat RGS 249,00 € HT pour 3 ans

Certificat 3SKey (service de signature électronique) 100,00 € / clef pour 3 ans

Télétransmission (abonnement mensuel)

Pour trouver la formule la mieux adaptée à vos besoins, consultez votre Agence ou votre Conseiller.

Echanges de données informatisées selon protocole EBICS T ou TS 52,00 € / mois

Echanges de données informatisées via Internet :

EDIWEB signature 26,00 € / mois

Frais à la ligne dans le sens de réception tous relevés EDI 0,05 € (Relevé de compte,

Prélèvements impayés, Correction de domiciliation, Mobilité Macron)

Alertes Mail signature des fichiers 0,10 € / mail ou 1,00 € / mois

Alertes SMS signature des fichiers 0,30 € / SMS ou 3,00 € / mois

(3) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs.



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes commerciales

La détention d'un compte à composer Pro permet de bénéficier d'une réduction de 10% sur la cotisation annuelle de votre carte commerciale.

Le prix de la 2^{ème} carte commerciale sur un même compte est minoré de 25 %.

La réduction s'applique à la carte la moins chère des deux.

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE COTISATION ANNUELLE		DÉBIT IMMÉDIAT	DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Carte MasterCard AS		41,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé)			
MasterCard Business		59,00€/an	59,00€/an
MasterCard Business Executive / World		150,00€/an	150,00€/an

Paiement par carte (la carte est émise par la banque)

Paiements ⁽⁴⁾ en euro dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽⁵⁾ , zone euro ⁽⁶⁾	GRATUIT
Paiements ⁽⁴⁾ en devise dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽⁵⁾ hors zone euro ⁽⁶⁾ , et dans les pays hors Espace Économique Européen	0,80 € / opération
+ frais proportionnels au montant du paiement	2,90 %
+ frais de change éventuels	

Sécurisation des transactions par Internet (3D Secure)	GRATUIT
--	---------

(4) Paiements par carte, en euros ou équivalent en devises suédoises et leu roumains, dans l'Espace Économique Européen.

(5) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère.

(6) La zone EURO couvre 21 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, îles Canaries, Madère).

Retrait d'espèces par carte

Retrait ⁽⁷⁾ dans les pays de l'Espace Économique Européen ⁽⁵⁾ , en zone euro ⁽⁶⁾	
Crédit Agricole	GRATUIT
Caisse régionale	GRATUIT

Retrait dans un distributeur d'une autre banque : retrait par carte en euro dans un pays de l'EEE ⁽⁵⁾ à partir du 4 ^{ème} retrait par mois (dès le 1er retrait avec la carte MasterCard AS, gratuit avec la carte Executive / World	1,00 € / retrait
Retrait dans un distributeur hors zone Euro ⁽⁶⁾ (Plus frais de change éventuels)	3,50 € + 2,90 % du montant
Retrait au guichet hors zone Euro ⁽⁶⁾ (Plus frais de change éventuels)	6,90 € + 2,90 % du montant

(7) Retraits en euros ou équivalent en devises suédoises et leu roumains dans l'Espace Économique Européen

Opérations diverses facturées

Opposition sur carte pour perte et vol	34,60 €
Frais d'opposition blocage de la carte par la banque pour usage abusif	64,30 €
Commande urgente de carte	18,20 €
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	11,40 €
Rédition du code confidentiel	11,40 €
Rédition de relevé de carte commerciale à débit différé	10,60 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte ⁽⁸⁾	7,70 €

(8) sous réserve d'acceptation par la banque

Virements SEPA⁽⁹⁾ SCT⁽¹⁰⁾

Frais de réception de virement SEPA classique ou instantané

- Virement en euros provenant d'un compte détenu dans un pays de l'EEE, soumis au règlement européen n°924/2009
- Virement en euros provenant d'un compte détenu dans un pays hors EEE

GRATUIT

19,00 €

Frais d'émission d'un virement SEPA classique ou instantané

Par CAEL (hors coût d'abonnement au service internet)

- Vers un compte d'une banque d'un pays membre de l'EEE
- Vers un compte d'une banque hors pays de l'EEE (Suisse et Royaume-Uni)

GRATUIT

5,40 €

Par agence (frais unitaire sur chaque virement)

- Virement ordinaire ou SCT
- Virement de trésorerie (VSOT)
- Vers un compte d'une banque hors pays de l'EEE (Suisse et Royaume-Uni)
- Frais par virement permanent

5,40 €

10,80 €

10,80 €

1,45 €

Par télétransmission (hors abonnement au service) (frais unitaire sur chaque virement)

- Remise, prise en charge
- Virement ordinaire ou SCT
- Virement de trésorerie (VSOT)

GRATUIT

0,40 €

5,95 €

Opérations diverses virements

Frais pour virement permanent non exécuté pour défaut de provision (à partir du 3 ^{ème} jour ouvré)	4,85 €
Demande de retour ou de remboursement d'un SEPA classique ou instantané (forfait intégrant la notification)	12,70 €
SecurIBAN : vérification de coordonnées bancaires	
- Commission d'ouverture du service	30,00 €
- Utilisation du service	0,70 € par demande de vérification

Prélèvement SEPA⁽⁹⁾ (SDD)⁽¹¹⁾ / TIP⁽¹²⁾

A l'encaissement

- Remise par télétransmission prise en charge	GRATUIT
- Remise par télétransmission par prélèvement SEPA SDD	0,50 €
- Remise par télétransmission par prélèvement BtoB	0,55 €
Avis de prélèvement revenu impayé	20,20 €
Représentation automatique des impayés de prélèvements	0,60 €
Demande d'Identifiant Crédancier SEPA : ICS	70,00 €
Abonnement «Pack prélèvements – confort»*	15,00 € / mois

* sous réserve de souscription du service EDIWEB au Crédit Agricole Nord de France

Au débit

Opposition sur prélèvement	GRATUIT
- Par CAEL	GRATUIT
- En agence	12,70 €
Enregistrement d'un mandat SDD BtoB	12,40 €
Modification d'un mandat SDD BtoB	12,40 €
Résiliation d'un mandat SDD BtoB	GRATUIT

Opérations diverses :

Demande de rejet de prélèvement pour motif contestation débiteur :

- par CAEL	GRATUIT
- en agence	12,70 €

(9) Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, Monténégro, Albanie, Macédoine du Nord, Moldavie

(10) SCT : SEPA Credit Transfer = virement ordinaire européen

(11) SDD : SEPA Direct Débit

(12) Titre Interbancaire de Paiement

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Retrait de chéquier en agence	GRATUIT
Fourniture d'un chéquier sans talon de correspondance	GRATUIT
Fourniture d'un chéquier avec talon de correspondance	5,00 €
Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi simple	frais postaux en vigueur
- Envoi en recommandé simple	3,00 € + frais postaux en vigueur
Frais de destruction de chéquier	7,00 € / chéquier
(après 3 mois à compter de la date de fabrication)	
Frais d'émission d'un chèque de banque	16,50 €
(Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte).	
Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé	
- Motif sans provision	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	20,60 €



Bon à savoir !

Construit autour de vos besoins, le site CA Mon Commerce vous présente toutes nos offres dans les domaines de la monétique et du e-commerce.

Rendez-vous vite sur www.ca-moncommerce.com

Location/maintenance Terminal de Paiement Electronique ... à partir de 15,00 € HT/ mois (hors frais de mise en service)

Commissions monétiques Nous consulter

Frais de gestion société en attente d'immatriculation 100,00 € / trimestre

Offre petit remettant (hors matériel) 4,00 € / mois

Relevé Mensuel Détailé envoi courrier 6,00 € / mois

Up2pay Mobile (solution d'encaissement mobile sur smartphone) :

Etape 1 : je choisis mon mode d'encaissement (3 offres au choix à la souscription)

Offre sans lecteur de carte (100% mobile)	Offre avec lecteur de carte	Offre couplée (lecteur de carte + 100% mobile)
10,00€ HT pour un smartphone Androïd	29,00€ HT	39,00€ HT pour 3 smartphones Androïd

Etape 2 : je choisis mon mode de facturation (2 offres au choix)

Offre à l'usage : 1,75% du montant de la transaction

OU

Offre d'abonnement sans engagement de durée : 15,50 € HT / mois + taux de commission adapté à votre activité (nous consulter)

Paiement en plusieurs fois Nous consulter

Commerce électronique

Up2Pay par lien SMS/e-mail Nous consulter

Offre e-commerce de CAWL

- Abonnement 29,00 € HT / mois

- Frais d'installation GRATUIT

- Coût à l'opération (hors commission monétique) 0,20 €

Effets de commerce

Lettre de Change Relevé ou Billet à Ordre Relevé (LCR ou BOR)

Encaissement effet de change

- Remise papier, prise en charge	6,30 €
- Remise papier, par effet	6,30 €
- Remise par CA en ligne, prise en charge	GRATUIT
- Remise par télétransmission, par effet	0,70 €

Opérations exceptionnelles ou dysfonctionnements

- Effets prorogés	22,00 €
- Changements de domiciliation	22,00 €
- Effet à l'acceptation	22,00 €
- Avis de sort	22,00 €
- Retour d'impayés LCR ou LCC (Lettre de Change Classique)	22,00 €
- Frais de rejet de LCR pour provision insuffisante ou sans avis	22,00 €
- Frais de LCR réclamée	22,00 €



Offres groupées de services

Le Compte à Composer

La possession d'un socle est obligatoire pour la souscription d'un module. Les produits composant le Compte à Composer peuvent être souscrits séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Vos essentiels au quotidien

Le **SOCLE** *de 20,50 € à 82,50 € / mois en fonction des flux confiés*
Frais de tenue de compte
Commission de mouvement
CAEL VISION PRO PLUS avec bourse ⁽¹⁴⁾ : ACTION PRO
Chèques crédités en jour de remise
Effets crédités à la date de l'échéance
Assurance de vos moyens de paiement : SécuriCOMPTE PRO PLUS ⁽¹⁵⁾

COMPTE À COMPOSER	COTISATION MENSUELLE
Selon les flux annuels confiés :	
Jusqu'à 80 K€	20,50 €
De 80 à 300 K€	25,30 €
De 300 à 750 K€	36,20 €
De 750 K€ à 1 500 K€	57,80 €
De 1 500 K€ à 3 000 K€	82,50 €

Au choix (plusieurs options possibles) :

Relevé de compte bi-mensuel

Information journalière solde du compte par SMS ou mail

Information mise à disposition des moyens de paiement octroyés par SMS ou mail



Bon à savoir !

L'assurance SécuriCOMPTE Pro Plus⁽¹⁵⁾ couvre notamment :

- la perte ou le vol de moyens de paiement professionnels
- le vol par agression ou effraction de votre mobile professionnel
- le vol par agression durant le transport de votre recette journalière entre vos locaux professionnels et votre agence
- la perte ou le vol de vos clés des locaux professionnels et des frais de reconstruction des documents officiels

Vos univers de besoins : les MODULES de PLACEMENT

Les modules sont facultatifs et exclusifs l'un de l'autre et ne sont plus commercialisés.

Module de Placement Programmé **GRATUIT**

Virement automatique de la trésorerie excédentaire vers un placement : écopage et écrêtage

Compte rendu d'opération par SMS/e-mail

(14) hors coûts de communication variable par opérateur.

(15) Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

Offre EKO PRO

à partir de 8€/mois⁽¹⁶⁾

(16) 8€ si flux confiés < 10K€ par trimestre

Comptes-Services

Depuis le 18 novembre 2013, les Comptes-Services Professionnels, Professions Libérales, Auto-entrepreneurs et PME ne sont plus commercialisés. Les Comptes-Services existants restent en vigueur aux conditions tarifaires ci-dessous. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous consulter.

Comptes -Services Cotisations mensuelles	PRO ⁽¹⁷⁾	Professions Libérales	PME
Sans carte	18,40 €	12,80 €	51,50 €
Avec carte BUSINESS débit immédiat	23,80 €	18,20 €	56,90 €
Avec carte BUSINESS débit différé	23,80 €	18,20 €	56,90 €
Avec carte BUSINESS EXECUTIVE / WORLD débit différé	29,70 €	24,10 €	62,80 €

(17) y compris pharmacien, expert-comptable, radiologue, laboratoire d'analyse médicale.



Irrégularités et incidents

Découvert ponctuel non convenu ou non contractualisé

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal Plafond du taux réglementaire⁽¹⁸⁾

Taux débiteur annuel Indice de référence⁽¹⁹⁾

(18) Taux de l'usure calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du montant du découvert.

(19) Taux de l'usure en vigueur à la date de l'opération

Commission d'intervention

Commission d'intervention (CI) en cas de présentation d'un ordre de paiement sans provision sur le compte 9,50 € / opération

(Plafond journalier de CI en nombre : 5 ; plafond mensuel de CI en nombre : 30)

Opérations particulières

Frais de gestion pour mise en place ou renouvellement d'un gel des avoirs 100,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant dû au Trésor public, dans la limite du plafond de 100 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 13,00 € / lettre

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*

- Si paiement < 20,00€ Montant du paiement

- Si paiement ≥ 20,00€ 20,00€

* Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision*

- Si paiement < 20,00€ Montant du paiement

- Si paiement ≥ 20,00€ 20,00€

* Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 13,00 €

(par lettre simple) ⁽²⁰⁾

Forfait de frais de rejet pour un prélèvement dans la limite du montant d'ordre de paiement (notification incluse) 20,00 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- Montant inférieur ou égal à 50,00 € 30,00 € / chèque

- Montant supérieur à 50,00 € 50,00 € / chèque

Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours.

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction d'émettre des chèques 34,00 € / chèque

- Frais d'enregistrement de l'interdiction bancaire initiée par une autre banque 28,20 €

- Frais de tenue de compte d'un interdit bancaire 9,90 € / mois

(20) Tarification débitée si paiement du chèque.



Financement du cycle d'exploitation

Le "glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires" est disponible sur le site internet du Crédit Agricole Nord de France (<https://www.credit-agricole.fr/ca-norddefrance/particulier/informations/tarifs.html>).

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier	1 % du montant autorisé
Minimum : 200,00 €	
Commission de confirmation (par an)	1 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	113,30 €

Ouverture de Crédit : OC Trésorerie Essentiel, Business et Premium..... Nous consulter

Escompte

Frais de dossier	1 % du montant autorisé
Minimum : 200,00 €	
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	113,30 €
Escompte exceptionnel par effet	9,10 €

Ligne Court terme (Dailly / Billets de trésorerie / Cautionnement Bancaire)

Frais de dossier	1% du montant du plafond.
Minimum : 200,00 €	
Commission de confirmation (par an)	1% du montant autorisé
Minimum : 200,00 € Maximum 500,00 €	

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie

113,30 €

Cession loi Dailly

Frais de gestion par bordereau	39,00 €
Frais de notification	15,00 €

Crédit Court Terme

Frais de dossier	1 % du montant du prêt
Minimum : 200,00 €	

Crédit d'investissements

Prêt à moyen et long terme

Frais de dossier	1 % du montant du prêt
Minimum : 200,00 €	
Frais d'étude	Nous consulter

Cautions bancaires

Frais de dossier	39,00 €
Commission d'engagement	à partir de 1 % du montant de la caution
Minimum : 85,00 €	

Autres opérations liées aux crédits

Frais liés à la Garantie

Frais d'information annuelle des cautions (prélevés à l'emprunteur)	GRATUIT
Frais de constitution caution	55,00 €
Mainlevée de caution	200,00 €
Nantissement de produits financiers (titres, produits d'assurances vie, d'épargne...):	
- internes au Groupe Crédit Agricole	600,00 €
- externes au Groupe Crédit Agricole	750,00 €
Autres Nantissements (Fonds de Commerce, Actions, Parts sociales) / Gage (Véhicules, Stock, Matériel...)	100,00 €
Mainlevée de nantissement de produits financiers (titres, produits d'assurances vie, d'épargne...)	
- internes au Groupe Crédit Agricole	55,00 €
- externes au Groupe Crédit Agricole	120,00 €
Mainlevée Gages (Véhicules, Stock, Matériel...)	55,00 €
Mainlevée Autres Nantissements (Fonds de Commerce, Actions, Parts sociales)	120,00 €
Mainlevée totale de garantie hypothécaire	108,00 €

Mainlevée partielle de garantie hypothécaire	180,00 €
Modification de garantie	1% du montant du CRD (Capital Restant Dû)
Mini : 200,00 € Maxi : 590,00 €	

Frais de gestion

Frais de relance sur diverses opérations de crédit	17,00 €
Forfait échéance prêt en retard (par échéance)	23,00 €
Attestations diverses	23,00 €/ attestation
Frais de décomptes	23,00 €
Rédition de tableau d'amortissement, offre ou autres documents	23,00 €
Modification de la date d'échéance d'un prêt	37,80 €
Modification du compte à débiter	37,80 €
Report d'échéance d'un prêt	37,80 €
Mise à disposition des fonds hors délais contractuels	100,00 €
Frais pour transfert de prêt	1 % du montant du CRD (Capital Restant Dû) transféré
Mini : 200,00 €	
Modification caractéristique du prêt	1 % du montant du CRD (Capital Restant Dû)
Mini : 200,00 € Maxi : 590,00 €	
Frais de déclaration de sinistre ADE (Assurance Des Emprunteurs)	64,00 €



Épargne et placements

Le Crédit Agricole dispose d'une gamme complète de produits d'épargne et de placement. Consultez votre agence ou votre Conseiller pour choisir le ou les produits d'épargne adaptés à vos projets.

Pour les opérations à titre privé, consultez le dépliant sur «les conditions générales de banque applicables aux particuliers».

Les ordres de Bourse (hors frais d'intermédiation)

Frais variables de plateforme d'exécution en sus

Bourse France : par ordre exécuté

CTO	FRAIS FIXES	FRAIS PROPORTIONNELS	MINIMUM DE PERCEPTION
Centre d'appel	5,00€	1,25%	12€
Internet / Invest Store Initial	2,50€	0,75%	7,50€
COMPTE-TITRES ORDINAIRE			
Invest Store Intégral	Ordre ≤ 1000€ 0,99€	Ordre > 1000€ 0,12%	

Service de règlement différé (SRD) :

	ACHAT	VENTE
Transaction ordre stipulé "Service à règlement différé" (HT)	0,025% du montant x nombre de jours de portage ⁽²¹⁾ Min 3,00 €	GRATUIT
Transaction ordre en prorogation (HT)	Taux Euribor 1 mois + 0,20% (Taux révisable mensuellement)	

(21) Nombre de jours de portage : nombre de jours compris entre la date de livraison (jour négociation + 3 jours) et la date de règlement / livraison de fin de mois de la liquidation en cours.

Bourse étrangère : nous consulter

Service de banque à distance par Internet- service de bourse en ligne

Abonnement Invest Store Initial	GRATUIT
Abonnement Invest Store Intégral : - à partir de 12 ordres par an - si moins de 12 ordres par an	GRATUIT 96,00 €/an

(Les 12 ordres sont répartis sur l'année civile sans minimum d'ordres par mois à effectuer)

Les OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières)

Souscription et vente des OPCVM du Crédit Agricole	Nous consulter
Souscription OPCVM hors Crédit Agricole	Nous consulter

Les droits de garde

(Applicables sur la valeur du portefeuille au 31/12/2026 et facturés à partir du 01/01/2027)

	Compte-titre
Forfait par compte actif par an	25,00 € HT
Commission proportionnelle	
• Frais à la ligne : - Certificats Coopératifs d'Investissement du Crédit Agricole Nord de France, VARIUS, Parts sociales - OPCVM groupe CA - Obligations et Actions CA - Autres valeurs - Valeurs étrangères - Titres nominatifs - Titres non cotés	GRATUIT 0,25% HT 0,25% HT 0,25% HT 0,25% HT 0,25% HT 25,00 € par ligne
Maximum :	167,00 € HT / an
AVEC OPTION INVEST STORE INTEGRAL	
Forfait par compte actif par an	GRATUIT
+ Frais à la ligne : - Actions - Autres types de valeurs	GRATUIT GRATUIT

Opérations diverses

Transfert de compte-titres vers une autre banque :

- Transfert simple d'une ligne titres cotés	CTO : 13,33 € HT
- Transfert simple d'une ligne titres non cotés	41,67 € HT
- Maximum par compte	CTO : 133,33 € HT
Mise en nominatif pur de titres au porteur	1% du montant / maxi : 65,00 € HT
Mise en nominatif administré de titres au porteur	1% du montant / maxi : 35,00 € HT

Opérations sur OR

Achat / vente d'or	4% du montant (minimum 40,00 € par nature de pièce)
Récupération sur frais d'acheminement engagés à l'achat/vente d'or	50,00 €
Frais annexes (certificat d'essai, demande d'effigies spéciales, frais de sortie CTO, sacs plombés)	Nous consulter



Opérations internationales

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Hors frais facturés par toute banque intermédiaire plus commission de change s'il y a lieu

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 20,00€.

Virement non SEPA (Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA)

Demande d'émission par papier	0,10% du montant transféré
Minimum : 24,00 €	
Demande d'émission par télétransmission	0,10% du montant transféré
Minimum : 14,00 €	
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'instruction (hors frais de virement)	10,50 €
Virement émis avec option Frais OUR : les frais des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre (ce montant peut être complété en cas de frais supérieurs	

appliqués par la banque correspondante)	Mini : 24,00 €
Réception d'un virement non SEPA	20,00 €

Chèque tiré sur nos caisses

Chèque émis en euros < 152,00 €	10,00 €
+ Frais de transmission SWIFT : 10,00 €	
Chèque émis en euros > 152,00 €	0,15 % du montant
Min : 20,00 € - Maxi : 300,00 €	

+ Frais de télétransmission SWIFT : 10,00 €

Chèque remis Sauf Bonne Fin (SBF)

Chèque reçu en devises ou en euros	0,12 % du montant
Min : 30,00 € - Maxi : 300,00 €	

Chèque remis pour crédit après encaissement

Commission d'encaissement	0,15 % du montant
Min : 40,00 € - Maxi : 400,00 €	
+ frais de port	selon destination, mini : 47,00€

Divers

Commission de change pour opération en devises	0,10 % du montant de l'opération
Min : 20,00 €	
Frais de réparation ou de requalification du SWIFT	15,00 €
Frais SWIFT, modification d'instruction ou demande de sort	20,00 €
Copie du SWIFT :	
- Opération inférieure à 6 mois	10,00 €
- Opération supérieure à 6 mois	30,00 €
Frais de virement pour RIB/IBAN-BIC absent ou incomplet	15,00 €
Frais pour chèque ou effet impayé	80,00 €
+ Eventuels frais de la banque étrangère	



Assurances et prévoyance

Assurance et prévoyance Nous consulter

	Multirisque Professionnelle ⁽²²⁾		Véhicule Professionnel ⁽²²⁾		Complémentaire santé ⁽²²⁾		Assurance Accident De La Vie ⁽²²⁾		Mon Assurance Décès ⁽²³⁾		Télésurveillance ⁽²⁴⁾
--	---	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	-------------------------------------	--	----------------------------------

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement professionnels
Assurance SécuriCOMPTE PRO plus⁽²⁵⁾ 36,00 € / an

Ces contrats sont souscrits auprès de :

(22) PACIFICA S.A, au capital entièrement libéré de 455 455 425,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

(23) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 18-18 boulevard Vaugirard - 75015 PARIS. 334 028 123 RCS PARIS.

(24) Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection - Groupe Crédit Agricole. SAS au capital de 12 547 360 euros. Siège social : 13, rue de Belle Ile 72490 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. N° TVA FR 19 799869342. Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 "l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".

(25) CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053. Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) siège 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Successions

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession d'un client majeur⁽²⁶⁾ :

- Montant total des soldes des avoirs < 6 000€	GRATUIT
- Montant total des soldes des avoirs ≥ 6 000€ :	
- En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ⁽²⁷⁾	
- Succession non complexe ⁽²⁸⁾	GRATUIT

- Succession complexe 1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850€

(26) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

(27) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

(28) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^o de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'étranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger)



Bon à savoir !

Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.



Dates de valeur



Bon à savoir !

La date de valeur est la date à laquelle une somme est prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs. Cette date ne coïncide pas forcément avec la date à laquelle l'opération a été initiée. La distinction est importante pour bien maîtriser son budget.

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces = J

Versement sur un automate de dépôt valorisé = J

Remise de chèques = J + 1 jour ouvré

Paiement d'un chèque = J

Émission d'un virement interne ou externe = J

Réception d'un virement interne ou externe = J

Remise d'avis de prélèvement (selon le type de prélèvement et la date de remise) de E à J + 5 jours ouvrés

Paiement d'un prélèvement SEPA = J

Effet papier

- remis avant E - 10 jours calendaires

- remis après E - 10 jours calendaires E + 3 jours ouvrés J + 10 jours ouvrés

Effet télétransmis

- remis avant E - 10 jours calendaires

- remis après E - 10 jours calendaires E + 3 jours ouvrés J + 10 jours ouvrés

Effet présenté au paiement E + 1 jour ouvré

Encaissement par carte (si télécollecte effectuée le soir de l'achat) J + 1 jour ouvré

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris)

Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés, même si votre agence est ouverte le samedi)



En cas de perte ou de vol

De votre carte bancaire

Vous devez faire immédiatement opposition :

- En France, téléphonez au 09 69 39 92 91 (Communication non surtaxée, coût de

la communication variable, selon les tarifs appliqués par votre opérateur ; Appel susceptible d'enregistrement) : le Centre d'Appels vous répond 24H/24, service joignable 7j/7.

- Faites une déclaration aux autorités de Police, à la Gendarmerie ou au Consulat
- Dans tous les cas, prévenez aussitôt votre agence par lettre recommandée.

De votre chéquier

Vous devez faire immédiatement opposition.

- En France, téléphonez au 09 69 39 92 91 (Communication non surtaxée, coût de la communication variable, selon les tarifs appliqués par votre opérateur ; Appel susceptible d'enregistrement) : le Centre d'Appels vous répond 24H/24, service joignable 7j/7.
- Prévenez sans attendre le Crédit Agricole.
- Faites une déclaration aux autorités de Police, à la Gendarmerie ou au Consulat.
- Confirmez par lettre recommandée à votre agence.

L'ensemble de nos conditions générales est disponible auprès de nos agences, nos centres d'affaire et sur

<https://www.credit-agricole.fr/ca-norddefrance/particulier/informations/tarifs.html>

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est :

- Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr>)
- Contrôlée par la Banque Centrale Européenne : Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
- Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 place des Etats Unis, 92127 Montrouge
- Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02



Résoudre un litige

Le Crédit Agricole Nord de France a le souci permanent de vous apporter la meilleure qualité de service. Néanmoins, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition.

Votre conseiller est à votre écoute afin de répondre à vos attentes et vous proposer les solutions adaptées à vos besoins. Il est l'interlocuteur privilégié auquel vous adresser en cas de réclamation sur l'utilisation des produits et services ou de difficultés dans le fonctionnement de votre compte au quotidien.

Si la réponse apportée par votre conseiller ou le Directeur de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Qualité Clients :

- Par courrier : Service Qualité Clients - BP 369 - 59020 Lille cedex
- Par mail : service.qualite@ca-norddefrance.fr
- sur le site internet : en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-norddefrance/particulier/form-demande-reclamation.html>
- Par téléphone : 03 66 33 33 33 (N° non surtaxé)

Votre réclamation écrite sera prise en compte dans un délai de 10 jours maximum et une réponse vous sera apportée au plus tôt, et dans un délai de 2 mois (sauf complexité particulière de votre dossier). Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur les services de paiement (hors chèques) ou les prestataires de services de paiement (hors chèques), une réponse vous sera apportée dans un délai de 17 jours calendaires suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans ce délai pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une lettre d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, vous être adressée dans les 40 jours suivant la réception de la réclamation.

Recours externe : Le médiateur du crédit

Pour les litiges relatifs à un refus ou une dénonciation de financement ou de garantie, en cas de différend non résolu, vous avez la possibilité de saisir le médiateur du crédit, à l'adresse suivante : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

POUR SUIVRE ET AGIR SUR VOS COMPTES 24H SUR 24



INTERNET credit-agricole.fr



ESPACE LIBRE-SERVICE

de 6 heures à 22 heures, nos espaces restent ouverts à vos demandes.

Dans la plupart des agences, les automates sont bien plus que des guichets de retails. Ils vous permettent d'effectuer toutes vos opérations courantes de 6 heures à 22 heures, 7 jours/7, dans l'Espace Libre-Service.



MA BANQUE :

- suivez et gérez vos comptes et votre budget au quotidien
- prenez rendez-vous avec votre conseiller
- maîtrisez vos dépenses avec le suivi budgétaire
- découvrez notre service «Sécuripass» pour sécuriser et faciliter vos achats sur internet



ASSURANCES PACIFICA :

Si vous êtes assuré Crédit Agricole, déclarez votre sinistre directement avec votre téléphone



NEXECUR :

La protection de votre domicile ou de votre entreprise à portée de main combinée à la télésurveillance 24h/24



CA BOURSE :

Suivre vos portefeuilles en toute liberté



MON INFO MANDATS :

Restez informé des mouvements effectués sur votre profil de gestion



<https://www.ca-moncommerce.com/> :

des solutions simples et sécurisées pour encaisser en magasin et sur votre boutique en ligne.

Impression faite par l'imprimerie Illico.By l'Artésienne, 62800 Liévin

sur papier certifié PEFC N°10-31-1243



LE TRI
+
FACILE

